

DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 30 juillet 2018

## Bourses complémentaires pour étudiants ayant une incapacité permanente inscrits à un programme d'études postsecondaires



Aide financière pour étudiant ayant une incapacité permanente

**Le saviez-vous?**

Des bourses sont offertes afin d'aider à payer les frais d'études, de subsistance ou d'équipement fonctionnel liés aux études.

Vous n'avez pas à verser la contribution fixe de l'étudiant.

**Nouveau cette année :**

Les étudiants peuvent obtenir un financement au moyen de bourses seulement et refuser la partie prêt de l'aide financière.

saskatchewan.ca/StudentGrants

Gouvernement du Saskatchewan

Le programme des prêts d'études intégrés Canada-Saskatchewan offre des éléments particuliers permettant d'aider les étudiants ayant une incapacité permanente à payer leurs études postsecondaires.

Les étudiants ayant une incapacité permanente :

- Peuvent être admissibles à la *bourse canadienne pour étudiants ayant une incapacité permanente* qui offre jusqu'à 2 000 \$ par année scolaire afin d'aider à payer les frais d'études et les frais de subsistance;
- Peuvent s'inscrire à une charge de cours allégée et être admissibles à des prêts et bourses pour une période scolaire plus longue;
- Peuvent être admissibles à la *Bourse Canada-Saskatchewan servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente* qui offre jusqu'à 10 000 \$ par année de programme pour l'achat de services ou d'équipement fonctionnel liés aux études, tels que des tuteurs, des interprètes, des logiciels et du transport adapté;
- N'ont pas à verser la contribution fixe de l'étudiant.

« Notre gouvernement souhaite que tous les étudiants aient la possibilité d'accéder aux études postsecondaires », a déclaré Mme Tina Beaudry-Mellor, ministre de l'Enseignement supérieur. « Nous espérons que ces bourses complémentaires et nouveaux éléments permettront aux étudiants ayant une incapacité permanente de continuer plus facilement leurs études. »

De nouveaux éléments ont également été ajoutés cette année au Programme de prêts d'études intégrés Canada-Saskatchewan qui aident les étudiants ayant une incapacité permanente. Ces éléments comprennent :

- La possibilité d'obtenir un financement au moyen de bourses seulement (financement n'ayant pas à être remboursé) et de refuser la partie prêt (financement devant être remboursé).
- Les étudiants ayant une incapacité permanente, inscrits à la formation de base des adultes, peuvent présenter une demande de *Bourse Canada-Saskatchewan servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants*, sans avoir à demander un prêt étudiant. Ils pourraient aussi être admissibles à l'allocation provinciale de formation (Provincial Training Allowance).

Les étudiants peuvent, dès maintenant, soumettre leur demande d'aide financière pour l'année de prêt 2018-2019 relative aux programmes d'études commençant le 1<sup>er</sup> août 2018 ou plus tard.

Les étudiants sont invités à faire leur demande le plus tôt possible. La candidature des étudiants ayant une incapacité permanente sera prise en considération pour tous les programmes de prêts étudiants et bourses d'études.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prêts d'études de la Saskatchewan, consulter le site Web [saskatchewan.ca/studentloans](http://saskatchewan.ca/studentloans) ou composer le 1-800-597-8278.

Renseignements :

Marieka Andrew  
Le ministère de l'Enseignement supérieur  
Téléphone : 306-798-3170  
Courriel : [marieka.andrew@gov.sk.ca](mailto:marieka.andrew@gov.sk.ca)